

# Culture du risque Quelle stratégie durable pour sensibiliser les citoyens d'un territoire ?

Virginie Perromat Malikité  
Chargée d'études Culture du risque et résilience

Journée technique du Cerema  
10 octobre 2024 - Bordeaux



Association  
Française  
pour la Prévention  
des Catastrophes  
Naturelles et Technologiques

**AFPCNT**  
Mieux comprendre, mieux prévenir

Soutenu par

  
**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# S'appuyer sur un ancrage territorial fort :

## « Ansanm nou lé paré » projet pilote La Réunion



### Contexte :

- L'île de la Réunion :
    - un territoire exposé à l'ensemble des risques naturels (sauf avalanche)
    - Un groupe local AFPCNT inscrit dans une dynamique active en faveur de la promotion de la culture du risque et de la résilience (GT OM AFPCNT)
    - Une culture du risque présente
  - Le ROHCMUM et son projet éprouvé/testé de mobilisation de la société civile en cas d'urgence
- = Une expérimentation au service de la culture du risque et de la sécurité civile

# L'inspiration : le **ROHCMUM**

## Regroupement des organismes humanitaires et communautaires pour les mesures d'urgence de Montréal

### **Rappel :**

*En 1998, « une mer de glace tombait sur le Québec »*

*100 mm de pluie verglaçante du 5 au 10 janvier*

*3 000 km de lignes électriques hors service*

*La moitié du Québec plongée dans le noir, le froid et sans réseau de téléphonie*



- **Créé en 1999 sur les recommandations de la Commission technique et scientifique de la tempête de verglas**
- **Assure la coordination efficace des interventions des organismes associatifs (humanitaires et communautaires) pour les mesures d'urgence à Montréal**
- **Dans le but d'optimiser l'aide aux sinistrés en cas d'événement majeur**
- **Concertation – sensibilisation – formation en continu – montée en compétences du tissu associatif**

# Le substrat territorial réunionnais : 1 GT local AFPCNT et un réseau associatif réunionnais fertiles

## **LE GT OM de l'AFPCNT :**

*Un réseau d'acteurs de la réduction des risques dans les territoires ultramarins (DROM ET COM)*

*Partage de savoirs faire et bonnes pratiques entre acteurs d'un même territoire et au sein de la France océanique*

*En lien avec l'Hexagone et leur zone géopolitique de référence*

*Piloté par Bernard Guézo et Franck Brachet – groupe de membres bénévoles et Céline le Flour (chargée de mission AFPCNT Outremer)*



- **Lancement en 2021 du GT OM de l'AFPCNT et d'un GT local à la Réunion. Composé de personnes physiques pour la plupart dont des agents issus des services de l'Etat (type DEAL, Rectorat, Etat Major de Zone, etc.)**
- **Parmi eux, Nicolas Chebroux - administrateur de l'AFPCNT et Français de l'Etranger / membre du ROHCMUM) > Présentation en interne de la démarche montréalaise à l'été 2022**
- **Un préalable nécessaire : « Faire avec » et « Faire ensemble » = « nou la fé » réunionnais – Appropriation en local de la démarche pour une déclinaison et une expérimentation à La Réunion.**

# La naissance d'Ansanm nou lé paré

## De l'information à la communication en passant par la créolisation des outils :

### **En 2023 :**

*Présentation progressive du projet aux acteurs-clés : Préfecture, Etat Major de Zone, DEAL, acteurs associatifs, Association des Maires de la Réunion, etc.*

*Premier café associatif à Saint-Denis avec la FEDEP*

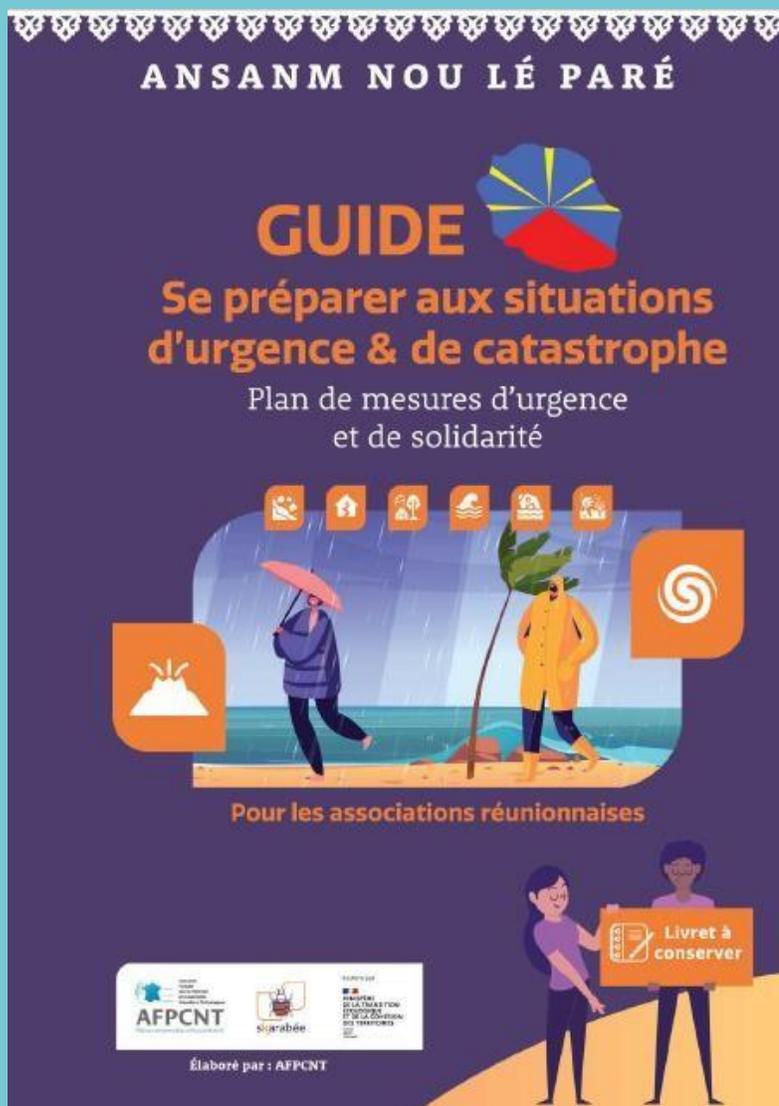
*Présentation lors des Assises régionales des risques naturels*

*Lancement de l'accompagnement AFPCNT à destination des associations volontaires*



- **Adaptation des outils au cadre réglementaire français (prévention des risques et gestion de crise)**
- **Appropriation et finalisation de leur rédaction avec les associations locales**
- **Réalisation d'un répertoire opérationnel des associations mobilisables à disposition des pouvoirs publics**

# 1 démarche / 3 outils « Ansanm nou lé paré » : LE GUIDE



**TABLE DES MATIÈRES**

Pourquoi un plan de mesures d'urgence et de solidarité ?	5
<b>Les étapes préliminaires</b>	
Connaître les risques de son territoire, sa vulnérabilité et celle de ses bénéficiaires	8
Etablir le plan de mesures d'urgence et de solidarité en équipe avec le soutien de la Direction	9
<b>Le plan de mesures d'urgence et de solidarité</b>	
1. Rédiger le mot de la présidence/direction générale	10
2. Être alerte, alerter et mobiliser	11
3. Identifier des lieux sûrs de coordination	13
4. Structurer l'équipe de coordination et de réponse	14
5. Maintenir le fonctionnement de votre association en mode dégradé	15
6. Détailler les services à offrir en cas d'urgence	16
7. Assurer les moyens de communication	17
Maintenir le plan de mesures d'urgence et de solidarité opérationnel	18
Réaliser un retour d'expérience (RETEX) : le bilan	19
Auto-évaluation et identification des besoins internes	20
Conclusion	21
Glossaire et sigles relatifs aux risques majeurs	22

**LE PLAN DE MESURES D'URGENCE ET DE SOLIDARITÉ**

**DÉTAILLER LES SERVICES À OFFRIR EN CAS D'URGENCE**

**OBJECTIF : PARTICIPER À LA RÉPONSE À L'URGENCE ET AUX CATASTROPHES SUR VOTRE TERRITOIRE**

**1. Définir :**

- ✓ Les services à offrir en cas d'urgence
- ✓ Les moyens et compétences nécessaires et leur disponibilité en cas de déploiement
- ✓ Le territoire bénéficiaire des services
- ✓ La coût

**2. Identifier et caractériser vos services d'urgence**

L'organisation des secours et la réponse aux situations d'urgence sont régies par des lois et des règles administratives qui allouent aux différents acteurs des responsabilités et des capacités d'actions en fonction de leur statut et de l'échelon territorial.

Les associations de sécurité civile qui jouent un rôle aux côtés des pouvoirs publics sont spécifiquement agréées à cet effet.

Cependant, toutes les associations qui travaillent sur un territoire et accomplissent des missions de solidarité jouent un rôle primordial en cas de catastrophe.

Elles ont des compétences et des moyens qui peuvent venir en soutien et en complément des acteurs spécialisés de la réponse à l'urgence.

**L'ESSENTIEL**

- Qualifier et quantifier les services disponibles à court, moyen et long terme.
- Identifier les ressources humaines à même de les déployer
- Informez vos membres (salariés, bénévoles et bénéficiaires) des services prévus, en dehors des missions du quotidien, en cas de déclenchement de votre PMUS

**POUR**

- Préparer vos équipes à déployer ces services dans un contexte de travail différent avec des bénéficiaires différents ou auprès des organisations tierces
- Communiquer avec les pouvoirs publics sur vos capacités

**COMMENT ?**

- Comprendre le système d'organisation des secours et le rôle des différents acteurs impliqués à travers le plan ORSEC
- Comprendre sa place dans la réponse à l'urgence
- Prendre contact avec les organisations de sécurité civile pour établir des partenariats de complémentarité
- Former ses membres à déployer ces services en coordination avec d'autres organisations

**Questions à se poser :**

- Quels services peuvent être mis en œuvre en fonction du statut, de l'expertise, des ressources et des mandats de l'association ?
- Comment et à quelles conditions pouvons-nous assurer ces ressources à court, moyen et long terme ?

Suivant la situation, le bann servs i peu èr diffèran. Lé pa grav si dann decriua situasyon zot i gagn pa mèr ansanm. L'èsanmyèl sè done ta fors kan zot i gagn.

16

# 1 démarche / 3 outils « Ansanm nou lé paré » : LE CANEVAS du PMUS

**ANSANM NOU LÉ PARÉ**

**CANEVAS**

**Plan de mesures d'urgence et de solidarité en temps de catastrophe**

Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT)

**Livret à compléter** « Nom de l'association »

**Pour les associations réunionnaises**

Elaboré par : AFPCNT

**LE PLAN DE MESURES D'URGENCE ET DE SOLIDARITÉ (PMUS)**

**STRUCTURER L'ÉQUIPE DE COORDINATION ET DE RÉPONSE**

À cette étape, se référer au guide du PMUS (page 14)

Il est important de :

- prendre en compte les exemples suivants de membres de l'équipe de coordination :
  - Le président / DG ou leur représentant désigné
  - Les responsables désignés des services d'urgence (voir partie 5 du PMUS)
  - Les responsables désignés des services de soutien (voir partie 5 du PMUS)
  - Autres : fournisseurs, partenaires (sur demande)
- se référer à l'annexe 5 du Canevas (page 25) présentant un exemple de liste des responsables des mesures d'urgence d'une organisation

**Notre équipe de coordination**

PMUS : « Nom de votre association »

Date de mise à jour : \_\_\_\_\_

Date de révision : \_\_\_\_\_

**ANNEXE 4.1**

**Caractéristiques d'un centre de coordination**

CENTRE PRINCIPAL	CENTRE SUBSTITUTIF
Usage habituel : _____	Usage habituel : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Téléphone : _____	Téléphone : _____
Télécopieur : _____	Télécopieur : _____
Responsable du local : _____ (pour y accéder en urgence)	Responsable du local : _____ (pour y accéder en urgence)
Nom : _____	Nom : _____
Fonction : _____	Fonction : _____
Coordonnées : _____	Coordonnées : _____
Nombre de lignes téléphoniques : _____	Nombre de lignes téléphoniques : _____
Nombre de lignes téléphoniques disponibles en urgence : _____	Nombre de lignes téléphoniques disponibles en urgence : _____
Accès internet : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Accès internet : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Disponibilité d'un réseau de recharge pour les télécommunications : _____	Disponibilité d'un réseau de recharge pour les télécommunications : _____
Numéro de téléphone réservé à la population lors du sinistre : _____	Numéro de téléphone réservé à la population lors du sinistre : _____
Emplacement de la salle de réunion : _____	Emplacement de la salle de réunion : _____
Générateur : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Générateur : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Branchement extérieur : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Branchement extérieur : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Stationnement (nombre d'espaces) : _____	Stationnement (nombre d'espaces) : _____

PMUS : « Nom de votre association »

Date de mise à jour : \_\_\_\_\_

Date de révision : \_\_\_\_\_

# 1 démarche / 3 outils « Ansanm nou lé paré » : LA FICHE REFLEXE

**Coordination des mesures d'urgence et de solidarité**

**FICHE RÉFLEXE**

Outil d'aide interne à l'association pour agir et communiquer durant l'urgence/la catastrophe

**Ordre du jour**  
(à adapter selon l'événement)

**Objectifs : analyse de la situation actuelle, prise de décisions collectives, clarification du plan d'action, efficacité**

**1**

**Analyse de la situation**

- Description brève des faits essentiels relatifs à l'événement et à son évolution (préciser quoi, où, quand, qui, combien, etc.)
- Synthèse des besoins des bénéficiaires de l'association et des demandes des autorités
- Anticipation des impacts de l'événement sur :
  - les services que l'association peut offrir ou non
  - la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles et la continuité des activités de l'association
- Identification des actions à mener selon leurs avantages et inconvénients
- Prise des décisions (en comité/groupe) selon les priorités de l'association

**2**

**Planification des interventions**

- Actions à mettre en œuvre par les employés/bénévoles de l'association
- Ressources nécessaires
- Préoccupations reliées aux opérations
- Communications nécessaires :
  - Transmission de l'information aux employés, bénévoles et partenaires

**3**

**Gestion de la coordination**

- Ouverture et maintenance de la salle de coordination
- Déclenchement, soutien et relève de l'équipe de coordination
- Date et heure de la prochaine téléconférence ou réunion de l'équipe de coordination et suivi des opérations

**ANSANM NOU LÉ PARÉ**

**FICHE RÉFLEXE**

**Coordination des mesures d'urgence et de solidarité**

Outil d'aide interne à l'association pour agir et communiquer durant l'urgence/la catastrophe

**AFPCNT**  
Ministère de l'Énergie, de l'Électricité, de l'Éclairage et de l'Électronique

**skarabée**

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**

**PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION**

**PIROI**

Élaborée par l'AFPCNT

# Amélioration en continu de la démarche

## Faire des événements extrêmes l'occasion de Retex partagés :

### *Cyclone Belal é apré ?*

*Du 13 au 16 janvier 2024 – Alerte violette – Passage probable de l'œil du cyclone sur l'île. 4 décès, plusieurs millions de dégâts.*

### *Se réunir pour :*

- recueillir les données terrain*
- capitaliser sur la gestion de crise et le relèvement*
- interroger collectivement la démarche Ansanm nou lé paré et poursuivre le chemin vers la résilience*

Une journée en présentiel avec la Maison des associations de la Commune de Saint-Benoît : 1 groupe d'association formée et 1 groupe non formé mais intéressé

Echange en distanciel avec le groupe d'associations de Saint-Denis

Une série de témoignages réalisés par L'esprit c'est pas sorcier TV et l'AFPCNT



# Faire culture du risque ensemble : pluralité et diversification des actions en 2024

***Pour l'édition 2024 de la Journée Nationale de la Résilience, l'AFPCNT et ses partenaires locaux ont organisé :***

le séminaire ultramarin et régional

« Face aux risques, Ansanm nou lé paré ! » à La Réunion du 2 au 4 octobre 2024.

Thème principal : le renforcement des capacités communautaires des territoires ultra-marins et la mobilisation des populations dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes : prévention des risques, gestion des situations d'urgence et relèvement post-catastrophe.

***Focus: public vulnérable, valorisation des savoirs-faires locaux et ancestraux dits résilients, connaissances et capacités des population à faire face, la mémoire des catastrophes***

**Ouverture plus large aux populations locales :** la caravane de sensibilisation « Alon Kozé risques » avec la MAIF, le Rectorat de la Réunion

**Ansanm nou lé paré !**

**FACE**  
AUX  
**RISQUES**

**2-4 octobre 2024**  
JOURNÉES D'ÉCHANGES,  
DE VISITES ET DE PARTAGE

Conseil départemental de La Réunion  
Palais de la Source, Saint-Denis

GOUVERNEMENT  
RÉUNION  
AFPCNT  
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION  
SOLIDARITÉ TOUR

# Le cercle vertueux de la culture du risque et de la solidarité

## Associations

### Prepar a zot aux situations d'urgence et de catastrophe

**À conserver**

Élaboré par : AAPPNT

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE  
Crédits photos : Volcan et crues © Olivier Lucas Lachry / association ligérienne sur une île - Submersions marines © Yann Huez / association Mékoki - Océan Indien et évènements Djaza / association Mékoki Océan Indien.

## Le cycle

### Préparation et réponse à l'urgence

- Identifier les points forts et difficultés lors de l'activation du PMSU
- S'entendre du vécu des intervenants
- Élaborer des difficultés opérationnelles et techniques rencontrées
- Améliorer l'organisation des services en situation d'urgence
- Actualisation du PMSU

- Connaître les risques de son territoire
- Connaître sa vulnérabilité et celle de ses bénéficiaires
- Élaboration du PMSU
- Identifier l'équipe et les lieux de coordination
- Définir les services à offrir en cas de sinistre

**Retour d'expérience**

**Mise en œuvre**

- Alerter, Informer
- Maintenir son fonctionnement en mode dégradé
- Participer à la réponse à l'urgence / déclencher son PMSU

**Évènement**

- Former l'équipe mobile
- Réaliser une mise en exercice PMSU
- Mise à jour périodique du PMSU

**Préparation**

**Préparation**

### Le projet interassociatif « Culture du risque et Sécurité Civile »

Cette démarche s'inspire de l'expérience québécoise du Regroupement des Organismes Humanitaires et Communautaires pour les Mesures d'Urgence à Montréal (ROHCOMUM). Les outils de préparation aux situations d'urgence développés par l'AAPPNT, associés à des appels collectifs, permettent aux associations réunionnaises volontaires de réaliser leur Plan de mesures d'urgence et de solidarité.

### Pourquoi un Plan de mesures d'urgence et de solidarité ?

Votre qualité d'association est la garantie d'une relation privilégiée avec les communautés de votre territoire. Vous êtes donc un **interlocuteur clé** et acteur de l'atténuation des conséquences d'une catastrophe auprès des populations qui seraient vulnérables.

En cas de catastrophe naturelle, technologique ou d'autres événements comme une pandémie, une crise sociale paralysante, etc., l'activation du **Plan de mesures d'urgence et de solidarité** permet de contribuer à la sauvegarde de votre personnel, de vos locaux et de vos biens tout en poursuivant votre activité autant que possible.

En effet, pendant cette période et immédiatement après, la **poursuite de vos missions**, notamment celles liées à l'**entraide** et la **solidarité**, constitue un enjeu majeur. Elle participe à répondre aux besoins, parfois spécifiques et souvent spontanés, de vos bénéficiaires et aussi de disposer de capacités pour soutenir les opérations de secours et/ou de gestion de crise engagées par les acteurs publics.

Madrasa lo bonn mwayte lo pli simp la lo pli efficace ; parqaport, koz ak domoum l' mwayte biye oti si na poum dancé dans somin.

Dabli pa zot mwayte lakapaligane l'koz, zot lo mwayte mwayte ou l'arbi pa madrasa. Sa lo bon mwayte pou bonmwayte zot plim.

Azot mwayte l'koz zot la mwayte, zot mwayte mwayte l' gaité somin...

Esté pa koz ak bonn mwayte, bonn mwayte bonn mwayte dnu sar lo spoual dans komité. Anplisasa va mwayte bonn mwayte parqoz sar zot lo mwayte dans somin.



# Merci pour votre attention !

Pour en savoir + :

Céline Le Flour, chargée de mission Outremer  
[celine.leflour@afpcnt.org](mailto:celine.leflour@afpcnt.org)

Danilo Hoarau, représentant local AFPCNT à La Réunion [gtom-reunion@afpcnt.org](mailto:gtom-reunion@afpcnt.org)

Site web AFPCNT : <https://afpcnt.org/plan-de-mesure-durgence-et-de-solidarite-pmus-preparation-association-risque-catastrophe/ansanm-nou-le-pare-la-reunion/>

 Association  
Française  
pour la Prévention  
des Catastrophes  
Naturelles et Technologiques  
**AFPCNT**  
Mieux comprendre, mieux prévenir

Soutenu par

  
**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*